

IV. Les réformes économiques

Le gouvernement indien a modifié de manière radicale ses politiques financières, commerciales et industrielles qui visent à accélérer la croissance économique et à accroître la compétitivité du pays sur le marché international. Voici un résumé des principales réformes :

La réforme des opérations de change - Le roupie a été dévalué de 24 % en 1991 et, depuis ce temps, les clauses restrictives contenues dans la Loi sur les règlements des opérations de change ont été abolies. La roupie est maintenant entièrement convertible aussi bien pour les comptes fournisseurs que pour les comptes courants.

La réforme des importations - Le taux maximal des droits a été réduit de 350 % à 50 % et, dans les faits, la moyenne pondérée est de beaucoup inférieure à ce pourcentage. Les droits à l'importation devraient être abaissés à 25 % d'ici 1998. De plus, sauf pour 3 catégories de marchandises prohibées et 12 catégories de marchandises réglementées, les licences d'importation, une source notoire de tracasseries administratives, ont presque toutes été abolies.

La réforme des investissements - Les sociétés étrangères reçoivent automatiquement l'autorisation d'avoir une participation au capital de 51 % dans 36 secteurs prioritaires et, dans de nombreux cas, les autorités ont accepté que les capitaux propres étrangers représentent 100 % des placements en portefeuille.

La privatisation - Le gouvernement a souscrit à un programme de désinvestissement partiel des unités de son secteur public. Il a ouvert aux entreprises privées les secteurs de la production d'énergie, des télécommunications, et des routes et ponts à péage.

La réforme fiscale - L'objectif ultime est d'avoir un système fiscal qui soit simple, à grande échelle, bien administré, et de fixer un taux d'imposition modéré. À ce jour, les taux d'imposition des sociétés et des particuliers ont été considérablement réduits. Ainsi, l'impôt sur les gains en capital est passé de 40 % à 20 %, et l'impôt sur les sociétés de 50 % à 40 %.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) - En 1994, l'Inde a signé les ententes commerciales issues de l'Uruguay Round, entérinées dans la nouvelle Organisation commerciale du commerce. Résultat, la propriété intellectuelle sera beaucoup mieux protégée. Par exemple, la Loi indienne sur les brevets sera modifiée de manière à reconnaître des brevets de 20 ans sur des produits et à inclure les secteurs des produits alimentaires, pharmaceutiques et chimiques. L'Inde a accepté de consolider plus de 60 % de ses listes tarifaires industrielles et de ramener ces tarifs de leur niveau actuel de quelque 65 % à 32 %. Les prescriptions relatives aux résultats à l'exportation pour les investisseurs étrangers ont été abolies. Le secteur